

Enquête photographique Jura bernois 2019-2020

Règlement de candidature

1. La candidature à l'**Enquête photographique Jura bernois 2019-2020** est ouverte aux seuls photographes professionnels, sans restriction de provenance géographique.
2. Le thème de l'édition 2019-2020 est libre. Il doit être en relation avec le Jura bernois.
3. L'enquête doit être inédite.
4. Le choix de la technique est libre (argentique ou numérique, noir blanc ou couleur).
5. Le candidat sélectionné devra réaliser au moins 30 images, dont 12 en format vertical. Au moins une photographie en format vertical devra être remise chaque mois à partir du 15 août 2019. L'ensemble des images devra être remis au plus tard le 15 mars 2020.
6. Les images seront fournies en format TIFF pour leur mise en valeur et leur archivage pérenne. Elles seront accompagnées d'un titre. Si le candidat sélectionné travaille en argentique, il pourra remettre les négatifs de ses images pour leur archivage pérenne.
7. Le candidat sélectionné devra s'assurer de respecter le droit à l'image des éventuelles personnes photographiées.
8. Un montant de 10'000.- CHF est mis à la disposition du candidat sélectionné pour réaliser son projet.
9. Les images seront mises en valeur par les manifestations suivantes :
 - o Une sélection de 9 images sera publiée dans l'espace public sur les panneaux itinérants du fOrum culture au rythme d'une image par mois d'octobre 2019 à juin 2020.
 - o Une sélection d'images sera présentée dans le cadre d'une exposition aux Journées photographiques de Bienne en mai 2020.
 - o Une sélection d'images sera publiée dans la revue Intervalles en mai 2020.
 - o Les fichiers numériques et les tirages de l'enquête seront intégrés aux collections de Mémoires d'Ici.
10. Le candidat sélectionné cède les droits d'utilisation des images réalisées pour l'Enquête photographique dans le cadre des mises en valeur mentionnées à l'art. 9 du présent règlement ainsi que pour le service de presse de ces manifestations, sans contrepartie financière supplémentaire.

11. Le jury est constitué d'un membre de chaque institution porteuse du projet (le fOrum culture, les Journées photographiques de Bienne, Mémoires d'Ici et la revue Intervalles) et d'un invité externe. Il décide souverainement du choix du candidat sélectionné.
12. Le dossier de candidature doit comporter un bref descriptif du thème choisi, de l'axe de travail et de l'approche artistique du photographe, ainsi qu'un portfolio d'une sélection de travaux récents. Il doit contenir une première image en format vertical.
13. L'image contenue dans le dossier de présentation sera la première à être imprimée sur les affiches de fOrum culture.
14. Il ne sera répondu que par voie écrite aux éventuelles questions, qui peuvent être adressées à : [contact\[at\]m-ici.ch](mailto:contact[at]m-ici.ch).
15. La candidature à l'**Enquête photographique Jura bernois 2019-2020** implique l'acceptation du présent règlement.
16. Le dossier de candidature sera envoyé sous forme numérique jusqu'au 15 juillet 2019 au plus tard, à l'adresse : [organisation\[at\]forumculture.ch](mailto:organisation[at]forumculture.ch).

Saint-Imier, le 28 mai 2019